

Date d'affichage :  
27 JUIN 2019

Date de la Convocation : vendredi 14 juin 2019

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Hôtel Dieu, 2 Rue Bec de Lièvre, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération.

### Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent MIRMAND, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Gerard GROS, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Pierre COUPELON, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GOBET, Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n°3, Monsieur Michel LAURENT, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christine NOTON, Monsieur Pierre PAILLER présent à la partir de la question n° 3, Madame Huguette PORTAL, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur DOMINIQUE TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX présent jusqu'à la question 37 puis a donné procuration à Monsieur Adrien DEFIX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT présente jusqu'à la question n° 37 puis a donné procuration à Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Thierry LANARET

### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES jusqu'à la question n° 47 puis présent, Monsieur Franck PAILLON à Madame Marie-Joséphine GIRARD, Madame Magalie ALLIBERT à Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Jean-Paul BERARD à Madame Maguy MASSE, Monsieur Bernard BONNAL à Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Laurent MIRMAND, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Stéphane ROUX, Madame Catherine CHALAYE à Madame Huguette PORTAL, Monsieur Gérard CHAPPELLE à Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Gérard CONVERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Jean-Claude EYRAUD à Monsieur Jean-Marie BADIOU, Monsieur Michel FORESTIER à Monsieur Michel LAURENT, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Jean-François GISCLON à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Albert HERITIER à Monsieur Guy VALLET, Madame Danielle MALARTRE à Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Gilbert PEYRET à Madame Rachel GARRABOS, Madame Geneviève PIGER à Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Jean-Yves REYNAUD à Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Pierre ROBERT à Monsieur Yves DEVEZE, Madame Christine THIVAT à Monsieur Michel FILERE, Monsieur René SAINTENAC à Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT à Madame Brigitte BENAT

### Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur René BERTHON, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Alain FOUILLIT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Monsieur André ROCHE

Secrétaire de séance : Yves COLOMB

La séance a été levée à : 21 H 30

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

## **N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Yves COLOMB pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2019**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
  - 11 avril 2019.

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

## **N° 4 CONSEIL COMMUNAUTAIRE : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- CONFIRME le scénario de l'accord local, pour la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE le nombre de Conseillers communautaires à 97 avec le maintien de la commune de Saint-Pal de Sénouire ou 96 délégués communautaires après le retrait de la dite commune.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

Pour : 82

Contre : 2

Laurent MIRMANDDanielle MALARTRE

Abstention : 5

Bernard BRIGNON, Eric DUNIS, Cécile GALLIEN, Maguy MASSE, Gilbert MEYSSONNIER

## **N° 5 SERVICE D'AUTOPARTAGE : CRÉATION D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET VALIDATION DE LA GRATUITÉ D'ACCÈS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- CRÉE un réseau d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) dans le cadre de la mise en place des stations d'autopartage financées par TEP-CV,
- VALIDE l'exploitation du réseau d'IRVE pour le compte des communes conventionnées conformément au projet de convention,
- PREND ACTE que des conventions individuelles relatives à l'exploitation des IRVE seront mises en place entre la Communauté d'agglomération et les communes concernées,
- FIXE pour tous les publics la gratuité pour l'accès à la recharge sur les IRVE associées aux stations d'autopartage.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 1**  
**André BRIVADIS**

**N° 6 VÉLO EN VELAY : MODIFICATION DU PUBLIC ÉLIGIBLE AU SERVICE DE STATIONNEMENTS SÉCURISÉS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE l'éligibilité d'une nouvelle catégorie d'usagers au service de stationnement vélos sécurisés : les abonnés TER «Illico annuel», «Illico mensuel» et «Illico mensuel jeunes»,
- VALIDE la modification des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU),
- FIXE les tarifs et périodes de location pour les abonnés TER «Illico annuel», «Illico mensuel» et «Illico mensuel jeunes» comme suit :

<i>Tarifcation stationnement vélos</i>			
Durée	Prix HT	TVA 20%	Prix TTC
<b>1 trimestre pour les abonnés TER</b>	8,33 €	1,67 €	10,00 €
<b>1 mois pour les abonnés TER</b>	4,17 €	0,83 €	5,00 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 7 BILLETTEQUE : FIXATION D'UN TARIF POUR LA DÉLIVRANCE D'UN DUPLICATA**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE de fixer le tarif de renouvellement des cartes d'abonnement perdues ou volées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à : **10,00 € TTC**.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 8 TRANSPORTS : MONTANTS DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES LIÉES AUX INFRACTIONS TARIFAIRES ET COMPORTEMENTALES DE 3ÈME ET 4ÈME CLASSE ET FRAIS DE DOSSIERS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- FIXE le montant des indemnités forfaitaires applicables aux infractions tarifaires et comportementales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la façon suivante :

Infractions tarifaires :

- Voyageur muni d'un titre non valable ou non complété (3ème classe) : **34,50 €**,
- Voyageur démuné de tout titre de transport (3ème classe) : **45,00 €**,

Infractions comportementales :

- Fumer hors des emplacements autorisés (3ème classe) : **35,00 €**,
- Cas général (4ème classe) : **100,00 €**,

*Violations des mesures de police prévues par l'exploitant, outrage, insultes, refus d'obtempérer, refus de présenter son titre de transport, dégradations .....*

Frais de dossier pour tout type d'infraction et de classe : **38,00 €**.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 COLLECTE DES PAE (PETITS APPAREILS D'EXTINCTION) : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ESR**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec ESR pour la collecte des PAE (Petits Appareils d'Extinction) et tous documents afférents à cette convention.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 10 COREPILE : SIGNATURE DU CONTRAT DE COLLABORATION**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de collaboration avec COREPILE et tous documents afférents à cette convention.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES : CONVENTION AVEC ECODDS**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec EcoDDS.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- PREND ACTE du rapport annuel relatif aux prix et à la qualité du service public des déchets pour l'exercice 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE SAINT-PRÉJET D'ALLIER : TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION AU VILLAGE DE LA BASTIDE - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au projet de renouvellement des réseaux d'eau potable, la création d'un réseau séparatif en assainissement ainsi que la création d'une station d'épuration sur le village de la Bastide,
- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes dans les conditions précitées,
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département,
- CHARGE Monsieur le Président à lancer l'appel d'offre,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché et la convention de groupement de commandes,
- DÉCIDE les montants financiers correspondants seront pris sur le budget annexe eau et assainissement de la DEA.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION AU VILLAGE DE FARREYROLLES, COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au projet de renouvellement des réseaux d'eau potable, la création d'un réseau séparatif en assainissement (eaux usées et eaux pluviales) ainsi que la création d'une station d'épuration sur le village de Farreyrolles,
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département,
- CHARGE Monsieur le Président à lancer l'appel d'offre,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché,
- DÉCIDE les montants financiers correspondants seront pris sur le budget annexe eau et assainissement de la DEA.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 15 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AVENUE DE LA GARE, COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE le projet de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur l'avenue de la Gare et rue Henri Pourrat de la commune de La

Chaise Dieu,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- DÉCIDE que les montants financiers correspondants seront pris sur les budgets annexes eau et assainissement de la DEA.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 16 RAPPORT ANNUEL 2018 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE MER : APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 des services Eau et Assainissement de la DEA et du rapport annuel 2018 du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac,
- CHARGE Monsieur le Président de les diffuser aux communes de la DEA.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 17 COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON - ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MARELLE : CESSION DE LA PARCELLE G N°1032 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ COGRA**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de la société COGRA, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface de 11 036 m<sup>2</sup> sur la zone de la Marelle,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 33 108 € H.T., soit un montant de 3 € HT / m<sup>2</sup> conforme à l'estimation de France Domaine du 3 septembre 2018 frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage définitif,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre et 13 février 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 18 ZONE D'ACTIVITÉS DU MARTOURET : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE GIRARD ET FILS**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise GIRARD et Fils, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une surface de 2 600 m<sup>2</sup> sur la zone du Martouret. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 26 000 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,

- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre et 13 février 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 19 ZONE D'ACTIVITÉS DE BLEU : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE DA SILVA**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur DA SILVA José, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de 1 500 m<sup>2</sup> de terrain sur la zone de Bleu. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 25 500 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 20 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ORFEUVRE**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- DÉCIDE d'acquérir 2 600 m<sup>2</sup> de foncier sur la parcelle BK 156, la surface définitive sera établie après les opérations de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 5 512 €, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE la cession de 2 700 m<sup>2</sup> de terrain, au profit de la société ORFEUVRE TP ou de son représentant ; la surface définitive sera établie après les opérations de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 63 720 € HT, soit 23,60 € HT / m<sup>2</sup>, prix conforme à l'estimation des domaines en date du 26 mars 2015, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 ZONE DE TAULHAC : CESSIION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ AB2R**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession de 175 m<sup>2</sup> de terrain, au profit de la société AB2R ou de son représentant ; la surface définitive sera établie après les opérations de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 4 130 € HT, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION DES PARCELLES CB N°182 ET CB N°184 AU PROFIT DE L'ESEPAC**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- CÈDE les parcelles CB 182 et CB 184, d'une contenance totale de 5 390 m<sup>2</sup>, à l'ESEPAC ou son représentant,
- ACCEPTE un prix de vente de 10 € HT / m<sup>2</sup>, soit un prix inférieur à l'estimation de France Domaine du 23 mai 2019 évalué à 26,71 € / m<sup>2</sup>, soit un montant total de 53 900 € HT,
- ACCEPTE la résiliation du bail emphytéotique actuel à date de la signature de l'acte de vente des 2 parcelles sus-visées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MASSE**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise MASSE, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot 20 de l'extension de la zone d'activités de Laprade, d'une contenance de 4 568 m<sup>2</sup>,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 159 880 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC - ZONE D'ACTIVITÉS DE CORSAC - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE : COMPLÉMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le complément de programme d'aménagement concernant le giratoire de la zone d'activités commerciales de Corsac, l'impasse du viaduc et la rue de Saint-Vosy,
- DÉLÈGUE la maîtrise d'ouvrage de ce complément de programme à la commune de Brives-Charensac, dans le prolongement de la convention initiale,
- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage et autorise Monsieur le Président à la signer.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 25 CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ZAC DES PORTES OCCITANES : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) POUR L'EXERCICE 2018 ET ADOPTION DE L'AVENANT N°7 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- APPROUVE le compte-rendu de la CPA de la ZAC des Portes Occitanes 2018 et le prévisionnel 2019 ci-annexé,
- APPROUVE la rétrocession à titre gracieux de l'ensemble des espaces communs à la Communauté d'agglomération, hormis celui lié à la réalisation de la voirie de liaison,
- APPROUVE l'avenant n° 7 de la Convention Publique d'Aménagement et AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 26 ORGANISMES À VOCATION ÉCONOMIQUE : SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- OCTROIE les montants de subventions aux organismes à vocation économique tels que mentionnés sur le tableau de présentation,
- DÉCIDE du montant de subvention prévisionnel au CIO, sous réserve de la réception dans l'année d'une demande d'aide en bonne et due forme et portant sur un objet équivalent à celui de l'année 2018,
- VALIDE les projets de convention d'octroi d'aides financières ci-annexées et autorise Monsieur le Président à les signer.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 27 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES LEADER DU PAYS DU VELAY ET DE LAFAYETTE : ATTRIBUTION D'AIDES**

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ATTRIBUE une aide de 1 471 € à la SAS Etangs des Bord de Loire, aide calculée à partir d'une dépense subventionnable de 18 397,75 € HT et d'un taux d'intervention de 8 %, dans le cadre du dispositif d'accompagnement du programme Leader du Pays du Velay,
- ATTRIBUE une aide de 3 800 € à l'EI Didier MARTEL – Atelier Martel, aide calculée à partir d'une dépense subventionnable de 47 500 € HT et d'un taux d'intervention de 8 %, dans le cadre

du dispositif d'accompagnement du programme Leader du Pays du Velay,

- ATTRIBUE une aide de 1 428 € à la SARL les Cépenades, aide calculée à partir d'une dépense subventionnable de 17 850 € HT et d'un taux d'intervention de 8 %, dans le cadre du dispositif d'accompagnement du programme Leader de Lafayette,
- CONDITIONNE le versement des dites subventions :
  - \* à la réalisation définitive des projets correspondants, conformément aux dossiers retenus par le GAL du pays du Velay et du pays de Lafayette . Les subventions seront versées en une seule fois et aucun acompte ne sera possible. Si le montant des dépenses réalisées s'avère inférieur au montant prévisionnel, la subvention de la Communauté d'agglomération sera diminuée dans les mêmes proportions. Si le montant des dépenses réalisées s'avère supérieur au montant prévisionnel de dépenses, le montant d'aide de la Communauté d'agglomération sera plafonné au montant d'aide attribué,
  - \* à la délivrance aux GAL concernés des pièces justificatives exigées au titre des programmes Leader et d'un certificat des GAL attestant de la réalisation des opérations visées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 28 ZONE DE COMBE / AÉRODROME : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS « DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL »**

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- SOLLICITE l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « développer et promouvoir la construction en bois local » pour l'aménagement d'un espace de détente sur la zone d'activités de Combe / Aérodrome, réalisé à partir d'équipements en bois local,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 29 FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : CONVENTION CADRE - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2**

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE la modification du programme d'actions FISAC prenant en compte la suppression ou sous réalisation d'une partie de l'action 5, des actions 7 et 8 et la revalorisation de l'action 10,
- APPROUVE l'augmentation du budget de la Communauté d'agglomération alloué au dispositif d'aides directes aux entreprises au titre du FISAC de 34 028,76 € de façon à tendre à une enveloppe globale de 243 750 € à 277 778,76 €,
- PRÉCISE que la Communauté d'agglomération avance, pour le compte de l'État, la part d'aides qu'il alloue aux entreprises, à part égale de celle de la Communauté agglomération, soit 277 778,76 € qui lui seront remboursés sous forme d'acompte puis de solde en fin d'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre relative à l'Opération Collective en Milieu Rural au titre du FISAC, avec l'État, relative à la mise en œuvre du programme.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 30 DISPOSITIF « D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE » : MODIFICATION**

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- RÉACTIVE son dispositif « d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente », en lien avec celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et dont les modalités d'attribution sont précisées dans le règlement joint ;
- APPROUVE le nouveau règlement d'attribution du dispositif « d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente » ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, par délégation, à instruire les dossiers de demandes de subventions et à statuer sur l'octroi desdites subventions, par arrêtés, dans la limite des enveloppes financières telles qu'arrêtées annuellement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 31 PÔLE NUMÉRIQUE : AVENANT À LA VEFA**

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- VALIDE les grands principes constitutifs du projet de pôle numérique,
- APPROUVE le contrat d'avenant à la VEFA,
- APPROUVE le plan de financement sus-visé,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 32 RÉGIE AUVERGNE NUMÉRIQUE : REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- ACCEPTE que Moulins Communauté, représente les six intercommunalités auvergnates précitées au sein du conseil d'administration « d'Auvergne Régie Numérique » pour une durée de deux ans (période 2019-2021).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 33 POLITIQUE DE L'HABITAT : APPROBATION DÉFINITIVE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ADOPTE définitivement le Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2025, tel que ci-annexé, au regard des avis des communes membres, des personnes associées, du bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, et du Préfet de la Haute-Loire,

- DÉCIDE la mise en œuvre des mesures de publicité prévues à l'article R 302-12 du code de la construction et de l'habitation,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 34 POLITIQUE DE L'HABITAT : ADOPTION DU RÈGLEMENT FINANCIER EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT 2019-2025**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ADOPTE le règlement financier pour le logement et l'hébergement,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions afférentes au présent règlement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre du règlement financier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 35 NPNRU DU VAL-VERT : AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LES CONVENTIONS AFFÉRENTES**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE le programme de rénovation urbaine du quartier du Val-Vert et l'engagement financier global de l'Agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses nécessaires à la réalisation du programme,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de renouvellement urbain à venir et ses éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les futures chartes de relogement, d'insertion et de la participation,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces permettant la bonne exécution de ce programme.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
Abstention : 1  
Laurent JOHANNY

**N° 36 CPA CENTRE VILLE DU PUY : AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE CONCESSION**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- VALIDE la proposition d'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement du centre ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 8 et à prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 37 CPA CENTRE VILLE DU PUY : APPROBATION DU CRAC 2018**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE du compte-rendu annuel des comptes 2018 de la Convention Publique d'Aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 38 SPL DU VELAY - CESSIONS D'ACTIONS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT- GERMAIN LAPRADE (DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE)**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ENGAGE les démarches nécessaires à la cession de 48 parts représentant 8 160 € et de 3 966,26 € de droit aux réserves au profit de la commune de Saint-Germain Laprade en application des articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce,
- PROCÈDE à la cession de 48 parts en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 39 SPL DU VELAY : CESSION D'ACTIONS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT- VINCENT**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ENGAGE les démarches nécessaires à la cession de 22 parts représentant 3 740 € et de 1 817,87 € de droit aux réserves au profit de la commune de Vincent en application des articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce,
- PROCÈDE à la cession de 22 parts en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 40 CLUB AGGLO LE PUY-EN-VELAY NATATION : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE au club « Agglo le Puy-en-Velay Natation » une subvention globale et forfaitaire de 58 500 € au titre de la saison sportive 2019/2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget 2019 de la Communauté d'agglomération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 41 COP RUGBY : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AU CLUB DE RUGBY POUR LA SAISON 2018/2019**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE une subvention de 40 000 € au COP Rugby pour la saison 2019/2020,  
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 42 ASM BASKET : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2019/2020**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE à l'ASM Basket une subvention globale et forfaitaire de 65 000 € pour la participation de son équipe première au championnat ARA ALP Pré-Nationale Seniors Masculin 2019/2020, sachant qu'un acompte de 15 000 € a déjà été versé,  
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 43 PUY FOOT 43 : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON 2019/2020**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE au club Le Puy Foot 43 Auvergne une subvention globale et forfaitaire de 200 000 € pour la saison sportive 2019/2020,  
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,  
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants au budget 2019 de la Communauté d'agglomération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 2**

**Cécile GALLIEN, Maryse POURRAT**

**N° 44 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES : SUBVENTION AU CLUB DE BASKET HANDISPORT POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE au club Handisport du Puy-en-Velay une subvention globale et forfaitaire de 42 500 € au titre de la participation de son équipe première de basket handisport au championnat 1A

saison sportive 2019/2020,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux chapitre et article correspondants du budget 2019 de la Communauté d'agglomération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 45 CLUBS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES 2019 : AIDES**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE une subvention aux associations sportives, pour la saison 2018/2019, pour un montant total de 110 505 €, comprenant l'aide au fonctionnement des clubs sportifs communautaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
Abstention : 1  
Michel LAURENT

**N° 46 MANIFESTATIONS SPORTIVES : PARTICIPATIONS 2019**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE une subvention aux associations sportives, pour la saison 2018/2019, pour un montant total de 74 950 €, comprenant le soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire et l'aide aux championnats nationaux,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 47 BOOSTER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE - AXE B : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ  
TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - ACTION 92 - VALORISER LES CIRCUITS GR ET PR**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- VALIDE la convention de partenariat présentée,
- VALIDE l'attribution d'une somme de 8 467 € au titre de l'année 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et mener toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 48 BOOSTER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE - AXE B - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ  
TOURISTIQUE : DÉVELOPPEMENT DE LA VIA FERRATA DES JUSCLES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- VALIDE le projet de développement de la via Ferrata des Juscles sus cité,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce dossier et à signer tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 49 CANDIDATURE APPEL À PROJET N° 4-2019- PLAN MASSIF CENTRAL : CHEMIN DE ST JACQUES CLUNY-LYON-LE PUY-EN-VELAY GR 765**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- APPROUVE la mission de chef de file du réseau Chemin de Saint-Jacques – GR 765 – de Cluny, Lyon au Puy-en-Velay,
- APPROUVE le projet de dépôt d'une candidature à l'appel à projet n°4-2019 Plan Massif Central pour l'itinéraire Chemin de Saint-Jacques – GR 765 – Cluny-Lyon-Le Puy-en-Velay,
- ASSURE la maîtrise d'ouvrage du plan d'action sur 3 ans (2020/2021/2022) pour un montant total de 260 K€ (HT)
  - Charte d'aménagement et SIG,
  - Création de services nouveaux tel le transport de bagages,
  - Développer le plan de communication et de promotion marketing, éditions d'outils de communication : brochures, affiches, dépliants,.. vidéo ; accueil d'éductour, de journalistes, d'agences de voyages, création de séjours clef en main participation à des foires et salons touristiques, développer ls réseaux sociaux, NTCl,...
  - Création d'événementiels locaux,
- SOLLICITE une subvention FEDER de 40 % et Région AURA de 40 % sur le montant total du plan d'action : 260 K€ (HT),
- 
- INSCRIT les crédits au chapitre Tourisme – Attractivité touristique période 2020, 2021, 2022,
- 
- CONFIE l'animation-coordination du réseau et la mise en œuvre du plan d'action à l'Office du Tourisme de la CAPEV dans le cadre de ce projet collaboratif Plan Massif Chemin de Saint-Jacques.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 50 PLAN MASSIF ITINÉRANCE CHEMIN DE ST JACQUES - GR 65 CONDRIEU/BOURG-ARGENTAL/LE PUY-EN-VELAY : CANDIDATURE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoit GIRODET

- APPROUVE la mission de chef de file du réseau GR 65 de Condrieu/Bourg-Argental/ Le Puy-en-Velay,
- APPROUVE le dépôt de candidature à l'appel à projet n°4-2019 Plan Massif pour l'itinéraire Chemin de St Jacques – GR 65 partie amont du Puy-en-Velay – territoires Massif,
- APPROUVE d'assurer la maîtrise d'ouvrage du plan marketing et de communication sur 3 ans (2020 - 2021 - 2023) pour un montant total de 150 K€ (HT)

Promouvoir l'itinéraire auprès d'un des plus grands salon national
Communiquer auprès de cibles clientèles (galeries marchandes, évènements )
Alimenter médias sociaux et autres supports
Magazine :Art de vivre, promouvoir les opérateurs , valoriser l'itinéraire
Avoir des outils de promotion pour les opérations extérieures et hébergeurs
Avoir une présence digitale
Constituer une photothèque de l'itinéraire pour alimenter les supports
Promouvoir l'itinéraire et valoriser la mise en marché
Promouvoir la destination
Elaboration d'une charte graphique et accompagnement
Soutien à l'animation à la présentation et la coordination des actions
Création site internet vitrine
création dossier de presse et relations presse

- SOLLICITE une subvention FEDER de 40 % et Région AURA de 40 % sur le montant total du projet soit 150 K€ (HT),
- INSCRIT les crédits au chapitre Tourisme - Attractivité touristique ,répartis en 2020 -2021 -2022,
- CONFIE à l'Office du Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay l'animation, la coordination du réseau et la mise en œuvre du plan marketing et de communication, ceci dans le cadre de ce projet collaboratif Plan Massif Central Chemin de Saint-Jacques.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 51 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - PROGRAMMATION 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de ces subventions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 52 MANIFESTATIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2019 : ATTRIBUTION**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- ATTRIBUE une subvention aux associations pour un montant global de 371 282 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer des conventions de partenariat annuelles avec les associations.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 53 TAXE DE SÉJOUR : VALIDATION DES TARIFS ET DES DATES DE RECOUVREMENT**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- VALIDE les dates de recouvrement de la taxe de séjour du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 54 COMPAGNIE NOSFERATU – RÉSIDENCE DÉPARTEMENTALE : POURSUITE DU PARTENARIAT**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Compagnie NOSFERATU une convention de partenariat triennale pour une résidence départementale,
- ALLOUE une subvention annuelle de 7 000 € sur trois ans soit 21 000 € pour ce projet de résidence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 55 RÉHABILITATION DES LOCAUX DU CENTRE DE MUSIQUE SACRÉE ET DE LA MAÎTRISE DE LA CATHÉDRALE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- ALLOUE sur présentation de factures, une subvention de 10 000 € au Centre de Musique Sacrée, pour la réhabilitation de ses locaux et la création d'un centre musical en ville haute du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS  
Abstention : 1  
Laurent JOHANNY**

**N° 56 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DÉPARTEMENTALE VERSÉE AU CRD : AUTORISATION À DONNER AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION 2019**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention sur le Schéma de l'Éducation et des Enseignements artistiques pour l'année scolaire 2018/2019 fixant les critères d'attribution de la subvention de fonctionnement du Département au CRD d'un montant de 320 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au versement de la subvention du Département pour l'année scolaire 2018/2019.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 57 PLAN CHORAL : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à solliciter la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour le financement des actions prévues dans le cadre du Plan Choral National à hauteur de 10 000 € pour l'année 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat pour la mise en place des actions dans le cadre du plan choral avec les structures suivantes :

- L'école intercommunale de musique Apausecroche du pays de Montfaucon,
- La Communauté de communes du Pays des Sucs,
- EIMD école intercommunale de Musiques et de Danses Marche du Velay Rochebaron,
- SIEM école de musique intercommunale du Val d'Allier,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 58 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MULTI-ACCUEILS GÉRÉS PAR LA CAPEV, MISE À JOUR DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES SELON LES PRÉCONISATIONS DE LA CAF**

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- APPROUVE la modification du règlement intérieur des multi-accueils de la CAPEV afin de prendre en compte le nouveau mode de calcul des participations familiales préconisé par la CAF à partir de septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 59 CRÈCHES DE LA CAPEV : CONVENTION D'ENTENTE AVEC L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE DE LA VILLE DU PUY-EN-VELAY POUR LA FOURNITURE DES REPAS**

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- APPROUVE le principe d'une entente intercommunale concernant la fourniture des repas aux crèches de la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE les tarifs applicables à partir de septembre 2019 pour la fourniture des repas dans le cadre de l'entente intercommunale,
- DÉSIGNE 3 membres pour siéger à la conférence intercommunale prévue dans ce cadre,
  - Monsieur Gérard GROS
  - Monsieur Michel FILLERE
  - Monsieur Thierry MOURGUES
- DÉSIGNE un représentant pour faire partie de la commission des menus de la future entente,
  - Monsieur Franck PAILLON
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'entente avec l'Unité de Production Culinaire du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 60 ORGANISATION DE LA FÊTE DU JEU 2019 : SUBVENTION À LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- ATTRIBUE une subvention communautaire d'un montant de 3 000 € à la commune de La Chaise Dieu pour l'organisation de la fête du jeu 2019,
- REVERSE les contributions sollicitées auprès de la CAF et de la MSA au titre de la fête du jeu 2019.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 61 COHÉSION SOCIALE : EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION 2019**

**Rapporteur : Monsieur André REYNAUD**

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2019 de la Cohésion Sociale telles que présentés dans le tableau ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 62 CONTRAT DE VILLE : SUBVENTIONS 2019 2ÈME SESSION**

**Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES**

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2019 du Contrat de Ville 2ème session telles que présentés dans le tableau ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 63 CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DU PACTE DE DIJON**

**Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES**

- VALIDE Le protocole d'engagements visant à la rénovation du Contrat de Ville 2015/ 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole d'engagements visant à la rénovation du Contrat de Ville 2015 / 2022, ainsi que tous les documents et avenants s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 64 DISPOSITIF "TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE" : ADHÉSION, DÉPÔT DE CANDIDATURE ET APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION**

**Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES**

- SE PORTE candidat à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée »,
- AUTORISE Monsieur le Président à adhérer à l'association « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » et à prendre la présidence du ou des comités locaux d'expérimentation et à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation,

- APPROUVE les statuts de l'association « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » ainsi que la participation annuelle fixée à 500 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette candidature.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 65 ECOLE DE LA 2ÈME CHANCE : CONVENTION 2019**

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- ATTRIBUE une subvention de 39 700 € pour le financement de 4 parcours soit 3 800 heures de formation à l'École de la deuxième Chance,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention 2019 correspondante et tous les documents y afférents,
- CONFIRME que la part restant de subvention 2015 à verser s'élève à 10 000 € pour 2019 et qu'il restera 10 000 € à verser en 2020.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 66 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le principe des mises à disposition ci-après :
  - Monsieur Patrick BERGERON, agent de la Ville, mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 40 % de son temps de travail (soit 14 heures hebdomadaires), pour assurer, au sein du service ingénierie, des missions d'entretien et de pérennité des voiries, du 1er mai 2019 au 30 avril 2020.
  - Madame Colette VIALLA, agent de la Ville, mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération, à temps complet, pour assurer, au sein du service juridique, le suivi des factures liées aux copropriétés et les convocations aux Assemblées Générales, du 29 avril 2019 au 28 octobre 2019.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 67 ABATTOIR : PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la création d'un poste d'ouvrier employé niveau 2 décrite dans l'exposé ci-dessus,
- DÉCIDE de nommer Monsieur Franck CHAMBON Directeur de la régie « abattoir »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 68 PERSONNEL : STATIONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE le remboursement des frais de stationnement payant dans les conditions décrites.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 69 PERSONNEL : ATTRIBUTION DU RIFSEEP APPLICABLE AU CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- INSTAURE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois et dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités afférentes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 70 AVANCEMENT À L'ÉCHELON SPÉCIAL DU GRADE D'ATTACHÉ HORS CLASSE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- FIXE à 100 % le ratio pour l'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 71 PROJETS DE SERVICES : VALIDATION**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE les projets d'organisation des services suivants pour une application au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
  - service mission performance / Evaluation / Qualité,
  - service ressources humaines,
  - service des finances,
  - service marchés publics,
  - service archives documentation,
  - service collecte et traitement des déchets,

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 72 PLAN DE FORMATION 2019 : APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique Paritaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 73 DÉVELOPPEMENT CONJOINT D'UN VISUALISEUR DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES AU TRAVERS DU LOGICIEL LIBRE « GEORCHESTRA » : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- ACTE le principe de la démarche,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat de développement conjoint d'un visualiseur de données géographiques au travers du logiciel libre «geOrchestra»,

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 74 LOGICIEL GÉOADDRESSAGE : DIFFUSION EN LICENCE GNU GPL V3 "LOGICIEL LIBRE"**

Rapporteur : Monsieur Michel ROUSSEL

- VALIDE le recours à une licence GNU GPL v3 au logiciel «géoadressage»,
- ACCEPTE - les termes de la licence GNU GPL v3,  
- la diffusion du code informatique via un dépôt «GitLab».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 75 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2018 : COMMUNICATION**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE de l'établissement du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui sera transmis aux 73 communes de cet établissement avec le recueil des actes administratifs.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 76 RELAIS AGGLO DU PLATEAU : CRÉATION DU PÔLE "RELAIS AGGLO DU PLATEAU", DE SON COMITÉ DE TERRITOIRE ET VALIDATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICE TECHNIQUES**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE la création du pôle de territoire dénommé « Relais Agglo du Plateau » et ses missions,
- APPROUVE la constitution du Comité de Territoire, instance de réflexion et de propositions,
- VALIDE la tarification et ses modalités proposées pour les prestations de services techniques

demandées par les communes en 2017 et 2018,

- VALIDE la tarification et ses modalités proposées pour les prestations de services techniques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- PREND ACTE que des conventions individuelles de prestations de service techniques seront mises en place, entre la Communauté d'agglomération et les communes concernées pour les prestations effectuées à partir de 2019.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 77 CONTRAT 43-11 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le projet d'avenant au contrat 43-11 tel qu'il figure dans le tableau en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat 43-11 et tous documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 78 CONTRAT AMBITION RÉGION : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le projet d'avenant au Contrat Ambition Région,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer l'avenant au Contrat Ambition Région et tous documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 79 CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2015-2020 : VALIDATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-LOIRE DU VOLET TERRITORIAL**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE l'avenant n° 1 à la convention départementale révisée du volet territorial infra régional du CPER 2015-2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention départementale révisée du volet territorial infra régional du CPER 2015-2020.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 80 SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : APPROBATION**

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- DONNE un avis favorable au projet de SRADDET présenté par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 81 COMPÉTENCES FACULTATIVES : MODIFICATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la modification du point 5° des compétences facultatives avec l'ajout au sein de la compétence « Environnement – Énergie » de « l'animation et la concertation des contrats territoriaux »,
- PREND ACTE de la nouvelle rédaction de la compétence facultative 5° Environnement – Énergie :
  - la réalisation et le soutien aux opérations de protection et de mise en valeur de l'environnement de rayonnement communautaire,
  - la réflexion et le soutien au développement des énergies renouvelables de rayonnement communautaire,
  - la signature, l'animation et la concertation des contrats de rivière,
  - l'étude et le suivi de la construction des réseaux de chaleur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 82 SICALA : RETRAIT PARTIEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE le retrait partiel de la Communauté d'agglomération du SICALA de Haute-Loire au 31 Décembre 2019, pour les bassins versants suivants :

<b>Nom des bassins versants spécifiques des masses d'eau de cours d'eau :</b>	<b>Code européen</b>	<b>SAGE</b>
L'Allier depuis Monistrol-sur-Loire jusqu'à la confluence avec la Senouire	FRGR142a	SAGE Allier Amont
La Senouire et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	FRGR0242	SAGE Allier Amont
Le Doulon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Senouire	FRGR0243	SAGE Allier Amont
La Fioule et ses affluents depuis Vissac-Auteyrac jusqu'à sa confluence avec l'Allier	FRGR0241	SAGE Allier Amont
La Dore et ses affluents depuis Saint-Alyre d'Arlanc jusqu'à la confluence avec la Dolore	FRGR0229	SAGE DORE
L'Allier depuis la retenue de Poutes jusqu'à Monistrol-d'Allier	FRGR0141c	SAGE Allier Amont
Le Rouchoux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	FRGR01716	SAGE Allier Amont

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 83 SICALA : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE COOPÉRATION 2019**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de coopération avec le SICALA pour 2019,

- INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2019.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 84 CONTRAT TERRITORIAL DE LA DORE : VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL,  
ENGAGEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE  
DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE le projet de Contrat territorial de la Dore,
- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'agglomération dans la réalisation du programme d'actions présenté ci-dessus,
- DONNE son accord pour le lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G) nécessaire pour la réalisation des travaux pour la période 2020-2025 comme présentés.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 85 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE  
N°1  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2019 Assainissement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 86 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal 2019.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 87 FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES :  
MODALITÉS DE RÉPARTITION POUR 2019**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- FIXE le montant du FPIC 2019 revenant à l'EPCI et à chacune des communes membres selon le montant mentionné dans l'état annexé à la présente délibération, conformément à l'article L2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 88 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) : AUGMENTATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR 2020**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- FIXE à compter du 1er janvier 2020 un coefficient multiplicateur applicable au montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) à 1,15.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**  
Pour : 88  
Contre : 1  
Cécile GALLIEN

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 27 juin 2019 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT

